



SUCCESSION ET HERITAGE D'UN VEHICULE

i En cas d'utilisation du véhicule, un nouveau certificat d'immatriculation doit être établi dans les plus brefs délais. Il existe deux situations possibles :

- Héritage du véhicule au nom du conjoint survivant
- Héritage du véhicule au nom d'un héritier, autre que le conjoint survivant (voir au verso)

! Un véhicule ne peut être immatriculé qu'au nom d'une personne ayant une adresse valable au Luxembourg.

HERITAGE DU VEHICULE AU NOM DU CONJOINT SURVIVANT

LE NUMERO D'IMMATRICULATION PEUT-IL ETRE CONSERVE ?

i Le numéro d'immatriculation peut être conservé lorsque le véhicule va être immatriculé au nom du conjoint survivant.

POUR IMMATRICULER LE VEHICULE AU NOM DU CONJOINT SURVIVANT IL FAUT :

1 - CONTACTER UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE AGREEE AU LUXEMBOURG

☎ Contacter une assurance pour faire transcrire l'assurance du véhicule, si celle-ci est au nom du défunt

Vous recevez →

- Une attestation d'assurance valable
L'attestation doit renseigner le N° de châssis du véhicule + le N° d'immatriculation

2 - ENVOYER LES DOCUMENTS SUIVANT A LA SNCA

- Le formulaire Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation¹ complétée et signée
 - L'attestation de succession²
 - L'accord de tous les héritiers³
 - Une copie de la pièce d'identité de chaque héritier
 - La nouvelle attestation d'assurance en cours de validité
 - Le certificat d'immatriculation luxembourgeois parties 1^(grise) et 2^(jaune)
 - Une copie de la pièce d'identité du nouveau propriétaire
- Vous recevez →
- Le nouveau certificat d'immatriculation (partie I & II)
 - La vignette fiscale provisoire (valable 30 jours)⁴

¹ Formulaire téléchargeable sur www.snca.lu

² Etablie par l'Administration de l'enregistrement et des domaines

³ Il faut joindre une attestation sur papier libre, signée par **tous** les héritiers, autorisant l'immatriculation du véhicule au nom de l'acquéreur

⁴ L'Administration des douanes et accises vous adressera un courrier afin de virer la taxe de circulation



SUCCESSION ET HERITAGE D'UN VEHICULE

HERITAGE DU VEHICULE AU NOM D'UN HERITIER

 Un véhicule ne peut être immatriculé qu'au nom d'une personne ayant une adresse valable au Luxembourg.

LE NUMERO D'IMMATRICULATION PEUT-IL ETRE CONSERVE ?

 Il faut faire la demande d'un nouveau numéro d'immatriculation, avant de pouvoir immatriculer un véhicule, lorsque le numéro est de l'ancien format (2 lettres 3 chiffres ou 1 lettre 4 chiffres)

Lorsque le véhicule est immatriculé avec un numéro personnalisé (2 lettres 4 chiffres, 4 chiffres ou 5 chiffres), le numéro peut être conservé à condition d'avoir l'accord de tous les héritiers.

POUR OBTENIR UN NOUVEAU NUMERO D'IMMATRICULATION IL FAUT :

1 - CONTACTER LA SNCA

Via www.guichet.lu

ou



Par mail: nplaques@snca.lu

en communiquant l'ancien numéro d'immatriculation et votre numéro de sécurité sociale

Vous recevez



- un nouveau numéro d'immatriculation

2 - CONTACTER UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE AGREEE AU LUXEMBOURG



Contactez une assurance pour faire transcrire l'assurance du véhicule, si celle-ci est au nom du défunt

Vous recevez



- Une nouvelle attestation d'assurance valable
L'attestation doit renseigner le N° de châssis du véhicule + le N° d'immatriculation

3 - ENVOYER LES DOCUMENTS SUIVANT A LA SNCA

- Le formulaire Demande en obtention d'un certificat d'immatriculation¹ complétée et signée
- un timbre fiscal d'une valeur de 50€²
- L'attestation de succession³
- L'accord de tous les héritiers⁴
- Une copie de la pièce d'identité de chaque héritier
- La nouvelle attestation d'assurance en cours de validité
- Le certificat d'immatriculation luxembourgeois parties 1^(grise) et 2^(jaune)
- Un certificat de contrôle technique en cours de validité pour les véhicules soumis au contrôle technique périodique
- Une copie de la pièce d'identité du nouveau propriétaire

Vous recevez



Le nouveau certificat d'immatriculation (partie I & II)
La vignette fiscale provisoire (valable 30 jours)⁵

¹ Formulaire téléchargeable sur www.snca.lu

² Dans le cas de l'immatriculation du véhicule avec un numéro d'immatriculation personnalisé il faut prévoir un timbre fiscal supplémentaire d'une valeur de 50 euros

³ Etablie par l'Administration de l'enregistrement et des domaines

⁴ Il faut joindre une attestation sur papier libre, signée par **tous** les héritiers, autorisant l'immatriculation du véhicule au nom de l'acquéreur

⁵ L'Administration des Douanes et Accises vous adressera un courrier afin de virer la taxe de circulation